



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 15/11/2022

Publication :
le 25/11/2022

Délibération n° D-2022-420

Marchés de travaux - ADAP - 4 groupes scolaires - Lots 2, 3, 4,
5, 6, 8 et 9 - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Direction Patrimoine et Moyens

**Marchés de travaux - ADAP - 4 groupes scolaires -
Lots 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 - Avenant n°1**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en accessibilité des groupes scolaires, il est apparu nécessaire d'installer des ascenseurs dans plusieurs bâtiments et opportun de regrouper ces travaux en une seule opération pluriannuelle.

Les travaux concernent en particulier :

- la mise en place d'un ascenseur et la mise en conformité des escaliers des bâtiments élémentaires Louis Aragon, Pierre de Coubertin, Jean Jaurès et Emile Zola ;

- la mise en conformité et la réfection des sanitaires du bâtiment élémentaire Pierre de Coubertin.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par décision du 29 août 2019.

Les marchés de travaux ont été approuvés, lors des séances du 20 septembre 2021 et du 22 novembre 2021.

A ce jour, des adaptations sont nécessaires sur les lots suivants :

Lot 2 - CHARPENTE MÉTALLIQUE - MÉTALLERIE - Avenant n°1

Surélévation de la gaine d'ascenseur au dernier niveau des quatre sites pour permettre la réalisation d'un espace de secours réglementaire au-dessus de la cabine.

Montant de la plus-value : 14 208,10 € HT, soit 17 049,72 € TTC

Lot 3 - ETANCHÉITÉ – COUVERTURE – BARDAGE - Avenant n°1

Surélévation de la gaine d'ascenseur au dernier niveau des quatre sites pour permettre la réalisation d'un espace de secours réglementaire au-dessus de la cabine.

Montant de la plus-value : 16 488,63 € HT, soit 19 786,36 € TTC

Lot 4 - MENUISERIES EXTÉRIEURES - Avenant n°1

- Louis Aragon : moins-value pour le non remplacement d'une porte ;

- Pierre de Coubertin : plus-value pour la mise en place d'un châssis de désenfumage en haut d'une cage d'escalier ;

- tous sites : moins-value pour la fourniture des cylindres.

Montant de la moins-value : 2 834,00 € HT, soit 3 400,00 € TTC

Lot 5 - CARRELAGE - Avenant n°1

Pierre de Coubertin : plus-value pour le complément de faïence et préparation supplémentaire des supports après dépose des sanitaires existants.

Montant de la moins-value : 2 649,17 € HT, soit 3 179,00 € TTC

Lot 6 - CLOISONS – DOUBLAGES – MENUISERIE INTÉRIEURES - Avenant n°1

- Louis Aragon : plus-value pour doublages isolées (contre-cloison en brique existante non conservable après création de l'ouverture extérieure sur le palier du R+1) et adaptations pour la mise en place des

portes d'isolement coupe-feu de la cage d'escalier ;

- Emile Zola : plus-value pour doublages isolés (contre-cloison en brique existante non conservable après création de l'ouverture extérieure sur le palier du R+1 ;

- Pierre de Coubertin : plus-value pour doublage supplémentaire dans les sanitaires pour permettre la pose de la faïence et la peinture sur un support sain.

Montant de la plus-value : 8 408,93 € HT, soit 10 090,72 € TTC

Lot 8 - ASCENSEURS - Avenant n°1

Tous sites : plus-value pour la fourniture et la mise en place d'une tôle de seuil en raccordement sur la gaine métallique.

Montant de la plus-value : 2 205,00 € HT, soit 2 626,00 € TTC

Lot 9 - CHAUFFAGE – PLOMBERIE – SANITAIRES - Avenant n°1

- Louis Aragon : moins-value pour la fourniture d'un timbre ;

- Emile Zola : moins-value pour la fourniture d'un timbre ;

- Pierre de Coubertin : plus-value pour la réfection à neuf des réseaux d'évacuation en vide sanitaire après dépose des canalisations existantes (amiante-ciment) hors d'usage.

Montant de la plus-value : 5 648,84 € HT, soit 6 788,66 € TTC

Lot n°	Titulaire	Montant marchés initiaux (toutes tranches incluses) (en € HT)	Montant des marchés incluant les avenants précédents (en € HT)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (toutes tranches incluses) (en € HT)	Nouveau montant des marchés (toutes tranches incluses) (en € TTC)
2	CSM	90 663,21	90 663,21	1	14 208,10	15,67	104 871,31	125 845,57
3	CSM	108 333,35	108 333,35	1	16 488,63	15,22	124 821,98	149 786,38
4	RIDORET	30 745,00	30 745,00	1	-2 834,00	-9,22	27 911,00	33 493,20
5	B2S	9 688,33	9 688,33	1	2 649,17	27,34	12 337,50	14 805,00
6	RIDORET	56 173,00	56 173,00	1	8 408,93	14,97	64 581,93	77 498,32
8	SACHOT	101 470,00	101 470,00	1	2 205,00	2,17	103 675,00	124 410,00
9	HERVE THERMIQUE	59 248,68	59 248,68	1	5 648,88	9,53	64 897,56	77 877,07

Les avenants aux lots 2, 3 et 5 sont fondés sur l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme indiqué ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Jérôme BALOGÉ